

**Madame Valérie PECRESSE**  
**Ministre de l'Enseignement Supérieur**  
**et de la Recherche**  
**1, rue Descartes**  
**75231 PARIS Cedex 05**  
**Fax : 01 55 55 84 37**

Saint Martin d'Hères, le 10 décembre 2008

Madame la Ministre,

Le projet de révision du décret de 1984 sur le statut des enseignants-chercheurs nous semble comporter un certain nombre de dangers sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention :

1. En confiant aux seules universités l'ensemble des décisions de gestion de la carrière des enseignants-chercheurs, tout en permettant une modulation des services, le décret porte atteinte au caractère national du statut des enseignants-chercheurs et risque de créer des inégalités de traitement selon les universités, ainsi que d'aggraver la concurrence entre les universités.
2. En permettant d'alourdir, sans compensation, le service d'enseignement d'enseignants-chercheurs moins bien évalués en recherche que d'autres, il risque d'affaiblir le lien entre enseignement et recherche constitutif de l'enseignement universitaire, et de détourner de l'investissement pédagogique des collègues qui craindraient alors de s'en voir récompenser par l'impossibilité de poursuivre leur carrière de chercheur.
3. En ne reconnaissant pas explicitement dans la définition de leurs activités les tâches d'administration et de gestion, quel que soit le contexte où celles-ci s'exercent, ce projet ne rend pas compte de la réalité et de l'étendue des fonctions assurées par les enseignants-chercheurs.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

*Lise DUMASY,*  
Présidente de l'Université Stendhal Grenoble 3,

*Anne FRAISSE,*  
Présidente de l'Université Montpellier 3 Paul Valéry,

*Georges MOLINIE,*  
Président Paris IV Sorbonne.